

# COMMISSION PERMANENTE

Séance du 21 mai 2007

CP 07/05-01

## REALISATION D'EMPRUNT

### BANQUE POPULAIRE OCCITANE

---

Lors du vote du Budget Primitif 2007, le Conseil Général a arrêté à 18 millions d'euros le volume des emprunts nécessaires au financement de ses investissements.

Une première tranche d'emprunts sera réalisée à hauteur de 11 000 000 € auprès de DEXIA Crédit Local conformément à la délibération de la Commission Permanente du 20 juin 2005 et à la convention pluriannuelle correspondante.

Afin de profiter des conditions des marchés et de sécuriser notre dette compte-tenu de la remontée des taux, je vous propose de réaliser une autre tranche de financement pour un montant global de sept millions d'euros auprès de la Banque Populaire Occitane.

Pour ce faire, la Banque Populaire Occitane nous propose un prêt à taux fixe à 3,94 % par an sur une durée de 20 ans.

Après avoir pris connaissance des caractéristiques de ce prêt figurant en annexe, je vous serai obligé de bien vouloir vous prononcer sur la réalisation de cet emprunt et m'autoriser à signer les divers documents et contrat correspondants.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

---

Séance du 21 mai 2007

---

CP 07/05-01

**REALISATION D'EMPRUNT  
BANQUE POPULAIRE OCCITANE**

---

L'an 2007, le 21 mai à 17 heures.

La Commission Permanente, légalement convoquée, s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Michel Baylet.

Etaient présents :

MM. CAMBON, MASSIP, VIGUIE, GONZALEZ, F. GARRIGUES,  
ROGER, ANDRIEU, ASTOUL.

Etaient excusés :

MM. BRUNET, MOIGNARD, R. GARRIGUES, BONHOMME.

Le quorum étant atteint, la Commission Permanente peut délibérer.

M. le Président rappelle que, pour financer le programme des investissements départementaux en 2007, il est opportun de souscrire un emprunt d'un montant total de 7 000 000 €, qu'il propose de réaliser auprès de la Banque Populaire Occitane.

La Commission Permanente, après avoir pris connaissance, en tous ses termes, du rapport de M. le Président et des caractéristiques techniques et financières du contrat de prêt proposé par la Banque Populaire Occitane, après en avoir délibéré,

## **D E C I D E :**

### **Article 1 :**

Pour financer ses investissements 2007, le Conseil Général de Tarn-et-Garonne décide de contracter auprès de la Banque Populaire Occitane un prêt à taux fixe à 3,94 % d'un montant de 7 000 000 €(sept millions d'euros), d'une durée totale de 20 ans, aux conditions ci-après :

- Montant : ..... 7 000 000 €
- Date de versement des fonds : ..... à la demande après signature du contrat
- Date de 1<sup>ère</sup> échéance :..... 2008
- Durée : ..... 20 ans
- Périodicité : ..... trimestrielle
- Amortissement du capital : ..... constant
- Décompte des intérêts : ..... exact/360
- Remboursement anticipé possible à chaque échéance, avec un préavis d'1 mois, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- Frais de dossier : ..... néant
- Commission d'engagement et autres frais : .... néant
- Taux d'intérêt annuel : ..... 3,94 %.

### **Article 2 :**

Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général de Tarn-et-Garonne, est autorisé à signer les divers documents et le contrat de prêt correspondant avec la Banque Populaire Occitane et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération, à l'ensemble des opérations consécutives à l'exécution du prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Le Président,